



Maison des Oeuvres

Fiche de réservation Home St Joseph Schouweiler

Demandeur

Nom & Prénom Association		Adresse Tél./GSM	
-------------------------------------	--	-------------------------	--

Manifestation

Dénomination <small>(oblig. pour les associations)</small>					
Date		Heure début		Heure fin	

Locaux

Matériel

Locaux		Matériel		
Salles	<input type="checkbox"/> Salle (RDC)	Tables (pcs)		
	<input type="checkbox"/> Salle 1 ^{er} étage	Chaises (pcs)		
Autres	<input type="checkbox"/> Buvette 1 ^{er} étage	Verres		
	<input type="checkbox"/> Balcon	Sonorisation		
	<input type="checkbox"/> Scène			
	<input type="checkbox"/> Cuisine RDC *	Porcelaine *		Couverts *
		Divers:		

TARIF

	Catégorie	Prix	Caution
Salles des fêtes	Habitants, commerçants et indépendants de la commune de Dippach (utilisation privée et strictement personnelle)	€150.-	€250.-
	Commerçants et indépendants habitant la commune de Dippach (utilisation professionnelle)	€150.-/jour ouvert au public Montage/Démani.: €25.-/jour	€250.-
	Personnes ou organismes n'appartenant pas à la commune de Dippach	€300.- (sur demande)	€250.-
* Cuisine	Supplément pour utilisation de notre cuisine avec porcelaine et couverts	€50.-	

Règlement concernant la réservation et l'utilisation du Home St Joseph

a) Priorités de réservation

En ce qui concerne la réservation, priorité est accordée:

- aux associations de la paroisse et locales pour des demandes introduites jusqu'à 12 mois avant la manifestation;
- ensuite aux habitants, commerçants et indépendants de la Commune de Dippach, pour des demandes introduites 3 mois avant la manifestation à caractère privé et strictement personnelle resp. des mariages et des communions (délai d'introduction de la demande 12 mois);
- et finalement aux commerçants et indépendants de la commune pour des demandes introduites 2 mois avant la manifestation professionnelle.

b) **La réservation prend seulement effet à réception de la redevance à notre compte BCEELULL IBAN LU54 0019 1203 3877 1000**

La remise de la clé se fera au plus tôt 2 jours avant la manifestation, après rendez-vous avec le coordinateur.

La clé doit être rendue au plus tard pour midi du premier jour ouvrable suivant la manifestation en **maines propres** du coordinateur qui s'assurera du bon état de la salle et du fonctionnement des infrastructures. La Maison des Oeuvres remboursera la caution seulement si le coordinateur certifie le bon état de la salle ainsi que le fonctionnement des infrastructures.

En cas de litige la Maison des Oeuvres décidera quant au remboursement de la caution. (remboursement partiel ou total respectivement pas de remboursement.)

c) 1. L'utilisation de dispositifs, qui génèrent de la fumée est strictement prohibée. Les émissions sonores devront être adaptées à la situation, afin que la musique ne soit qu'à peine perceptible à l'extérieur, surtout à partir de **22h00**.

L'organisateur est entièrement responsable pour appliquer strictement les réglementations COVID en vigueur

d) Clauses spéciales

L'occupation des locaux est gratuite lorsqu'il s'agit:

- de manifestations organisées par les associations locales;
- de manifestations organisées par des associations caritatives et d'utilité publique, des associations sans but lucratif locales et des partis politiques;
- d'une réception pour un mariage ayant lieu dans la commune de Dippach;
- L'organisateur est tenu de déposer une caution de 250.-€.

Le nettoyage et la remise en état des locaux / du matériel sont à effectuer par l'occupant et à ses frais.

Schouweiler, le _____

Le locataire
Lu et approuvé

Pour la Maison des Oeuvres
Le coordinateur

signature

signature

Réception de la clé

Restitution de la clé

Schouweiler, le _____

Schouweiler, le _____

signature du locataire

signature du coordinateur

Coordonnées bancaires pour le remboursement de la caution

Nom du bénéficiaire:

IBAN LU

auprès de

Pour toute autre information ou pour des problèmes d'ordre technique,
nous vous prions de bien vouloir vous mettre en rapport avec le coordinateur

kontakt@home-st-joseph.lu